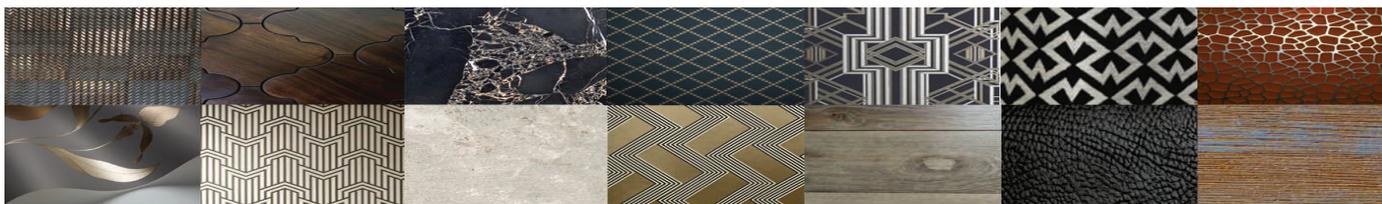


Conditions générales de service



Article 1 – Champ d’application

Les présentes conditions générales de service s’appliquent, sans restriction, ni réserve à l’ensemble des services proposés par LAJOIE DECORS ci-après désignée « le Prestataire », domicilié au 13, rue des quarante Arpents 60110 Esches, n° SIRET 804 589 331 00011.

Toute commande implique l’adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de service qui prévalent à toute autre condition, à l’exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Prestataire.

Le contrat est réputé conclu à la date d’acceptation de la commande par le Prestataire. Préalablement à cette date, les présentes conditions de services ont été mises à disposition du Client.

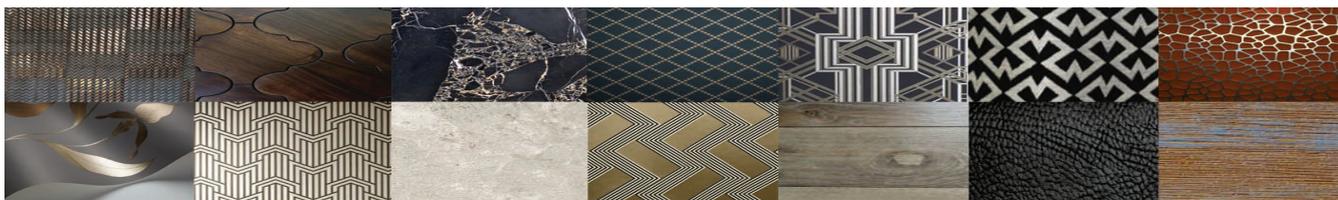
Article 2 – Description des prestations de service

Le Prestataire offre au public sur la France métropolitaine un service de Conseil en décoration et aménagement d’intérieur

Par exemple :

1. Conseil en décoration – Coaching Déco
 2. Conception d’un aménagement et/ou d’une décoration
Les achats de fournitures, des matériaux, revêtements, mobiliers, tissus et objets de décoration sont effectués par le Client et sont à sa charge.
 3. Accompagnement global
Dans cette hypothèse, le Prestataire n’est ni maître d’ouvrage, ni maître d’œuvre dans la réalisation des travaux, et à ce titre n’engage pas sa responsabilité contractuelle. Son intervention consiste à mettre en relation son Client avec des prestataires qualifiés du secteur de la décoration et du bâtiment. Le client contracte directement et librement avec chaque prestataire et reste responsable de la maîtrise d’ouvrage ainsi que des éventuelles demandes et autorisations administratives.
Tout manquement contractuel, retard, malfaçon ou vice caché, imputable auxdits prestataires ne saurait en aucun cas lui être reproché et engager sa responsabilité.
La validation technique du projet pourra faire l’objet d’une expertise par un architecte diplômé d’Etat dès lors que la structure porteuse de l’habitation sera concernée par le projet. La recherche et la facturation de cette expertise sera à la charge totale du Client.
Toutes les garanties légales ou contractuelles offertes au Client, dans le cadre de la réalisation de travaux, le sont directement par les prestataires concernés (garantie décennale etc...).
- Le Prestataire recommande à ses clients de souscrire une assurance dommage ouvrage (DO) avant le démarrage d’un chantier, conformément à la loi du 4 janvier 1978.
- Les achats de fournitures, des matériaux, revêtements, mobiliers, tissus et objets de décoration sont effectués par le Client et sont à sa charge.

Conditions générales de service



Article 3 – Commandes

Le site internet de Prestataire fournit des informations sur les prestations de services qu'il offre. Dans ces conditions, aucune commande ne peut être passée sur le site internet www.lajoiedecors@orange.fr

Le Client pourra se mettre en relation avec le Prestataire soit par téléphone, ou courriel.

Le Prestataire établira alors un devis détaillé qu'il transmettra au Client par courrier, courriel ou tout procédé équivalent.

S'il accepte l'offre, le Client devra dater et signer le devis avec la mention « bon pour accord » et les conditions générales de service avec la mention « Lu et approuvé » et retourner un exemplaire de ces documents aux Prestataires par courrier, courriel ou tout procédé équivalent.

L'acceptation de la commande par le Prestataire résulte de la confirmation qu'il l'a bien reçue, en accepte les modalités et confirme les termes par courrier, courriel ou tout procédé équivalent.

Les éventuelles modifications de la commande par le Client ne pourront être prises en compte par le prestataire que dans la limite de ses possibilités et à condition d'être notifiées par courrier électronique, courrier postal au Prestataire sept jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services. Le cas échéant, elles donneront lieu à l'établissement d'un nouveau devis, à un ajustement du prix.

Dans l'éventualité où un service commandé par le client serait indisponible, le Prestataire s'engage à l'informer par courrier, courriel ou tout procédé équivalent dès connaissance de cette indisponibilité. Cette indisponibilité entraîne l'annulation de la commande et le remboursement du Client, sans délai et au plus tard dans les trente jours, du prix de cette commande et son compte bancaire a été débité.

Article 4 – Obligations du Client

Avant toute commande c'est à dire avant acceptation du devis. Le Client prend connaissance des présentes conditions générales.

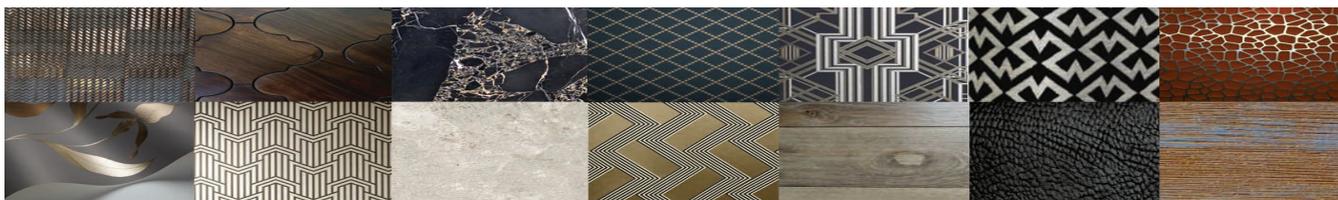
Le Client s'assure préalablement à la commande que les services sont susceptibles de répondre à ses attentes, notamment en consultant les documents décrivant lesdits services.

Article 5 – Tarifs

Les sommes versées d'avances sont un ACOMPTE conformément à la loi, le contrat étant conclu définitivement.

Les prestations de services proposées par le Prestataire sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la confirmation de l'acceptation de la commande par celui-ci, tels que communiqués au Client préalablement à la passation de sa commande. Le prix indiqué dans la confirmation de la commande par le Prestataire est le prix définitif. Les prix sont exprimés en Euros.

Conditions générales de service



Une facture est établie par le Prestataire et remise au client lors de la réalisation complète de la fourniture des prestations de services, des factures d'acompte seront délivrés lors de chaque versement.

Article 6 – Conditions de paiement

Le paiement des prestations s'effectue selon les modalités précisées sur le devis.

Le paiement des prestations s'effectue par chèque à l'ordre de LAJOIE DECORS ou par virement bancaire.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le prestataire des sommes dues. En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, après l'envoi d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant quinze jours à compter de sa réception, de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations. Sauf délai de paiement supplémentaire convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, les sommes dues sont à régler dès réception de la facture et au plus tard au trentième jour suivant la date d'émission de la facture. En cas de retard de paiement, en application de la loi n°92-1442 du 31 janvier 1992, une pénalité fixée à 15% du montant net de la facture, par mois de retard entamé, est exigible, sans rappel, le jour suivant la date limite de règlement.

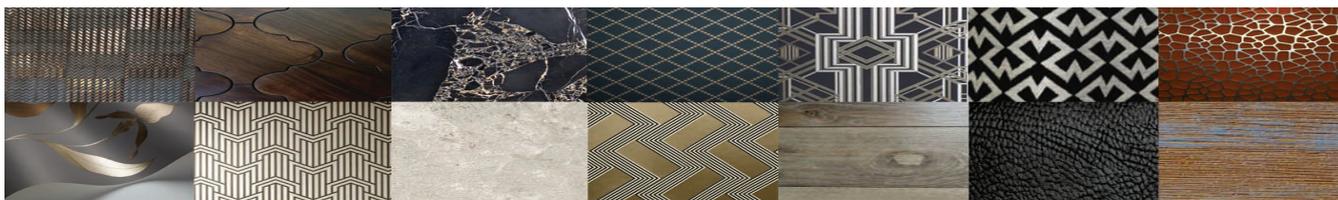
Article 7 – Réalisation des Prestations – Délais d'exécution

Sauf cas de force majeure, si la prestation n'est pas exécutée quinze jours après la date prévue. Le client peut dénoncer le contrat. La dénonciation du contrat intervient en ce cas exclusivement par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception (tout envoi de lettre simple, de télécopie ou de courriel demeure sans effet à cet égard.)

Le contrat est, en ce cas, considéré comme rompu à la réception, par le Prestataire, de la lettre recommandée par laquelle le client l'informe de sa décision, si la prestation n'a pas été exécutée entre l'envoi et la réception de cette lettre.

Le Client doit exercer ce droit dans un délai de soixante jours ouvrés à compter de la date indiquée pour l'exécution de la prestation. En cas de demande du client de l'intervention de certains professionnels, le délai de fourniture des prestations de service sera fonction de la disponibilité des intervenants et des possibilités de production. Lorsque la réalisation des prestations de service de Prestataire sont subordonnées à la réception de matériels ou mobiliers livrés par des tiers, les éventuels retards dans les délais de ces livraisons ne pourront en aucun cas lui être imputés.

Conditions générales de service



Article 8 – Réclamations – Garantie

Le Prestataire s'engage à tout mettre en œuvre pour apporter satisfaction à son Client, conformément au devis établi, en lui faisant part régulièrement de l'avancée de la fourniture des prestations de service. Le client disposera d'un délai de 60 jours à compter de la complète réalisation de la fourniture des prestations de services pour émettre, par écrit, des réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client.

Article 9 – Assurance

Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité Civile et professionnelle, valable en France métropolitaine. Cette police d'assurance peut être fournie sur simple demande.

Article 10 – Informatique et Libertés

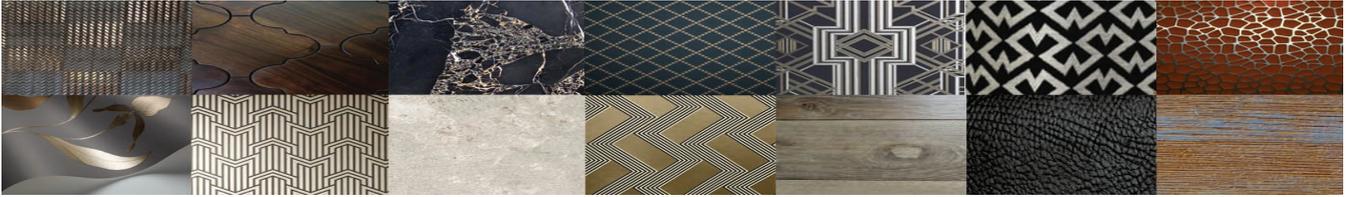
En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, certaines de ces données sont susceptibles d'être transmises à ses Prestataires dans le but du traitement de la commande du client. Le traitement des données personnelles a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. Le client peut exercer ce droit en envoyant un courrier au prestataire ou en envoyant un e-mail.

Article 11 – Droit à l'image pour publications photos

Droit d'utilisation :

Le présent devis prévoit la cession des droits d'exploitations des créations sélectionnées et produites dans le cadre de leur utilisation dans un cadre strictement familial ou amical proche. Toutes autres utilisations des créations résultant de ce projet, devront faire l'objet d'un accord signé par (le Prestataire) et devront dans tous les cas mentionner son nom. Toute création réalisée dans la phase d'étude et de recherche restera la propriété exclusive de (le Prestataire) en dehors des exceptions pré citées. Ces créations ne pourront être reproduites, utilisées ou modifiées sans son accord écrit. A l'inverse (le Client) donne son accord pour la reproduction par (le Prestataire) de toutes ses créations et productions visuelles autour de ce projet pour sa promotion personnelle sur son site, ses sites partenaires de toute communication de promotion (à condition d'éviter toute localisation géographique pour respecter leur quiétude).

Conditions générales de service



Article 12 – Propriété intellectuelle

Le contenu du site internet www.lajoiedecors.fr est la propriété de *Gladys Lajoie* et de ses partenaires et est protégé par les lois Françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon. En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du client) en vue de la fourniture des services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du prestataire. Le Prestataire pourra réaliser des prises de vues, photos ou vidéos des réalisations relatives aux prestations conclues avec le client, afin de les utiliser pour la promotion de son activité. En cas d'opposition à cette utilisation, le client devra le signifier par écrit dans un délai de 30 jours après la livraison du projet.

Les présentes conditions générales sont valables douze mois à compter de la signature du contrat